

1862.

nissons-nous ici le plus tôt possible et agissons. J'ai déjà prié M. de Saligny de venir; venez vous-même; le commodore arrivera aussi. Sir Ch. Wyke est d'accord avec moi. Réunissons-nous donc et que cela finisse. »

Le lendemain, il lui disait encore :

« Pouvons-nous permettre que, pendant que nous restons tranquilles dans nos cantonnements, le gouvernement continue ses vexations contre nos nationaux?... Pouvons-nous permettre que l'on exige un emprunt forcé de 500,000 piastres sur six maisons (dont trois sont espagnoles? Voilà, cher ami, une raison pour nous montrer, Sir Ch. Wyke et moi, dans une attitude plus énergique que celle que nous avons quand nous nous sommes séparés. Je vous remets ci-inclus la lettre de M. Doblado et vous jugerez, dans votre noble orgueil, si une pareille sécheresse peut nous convenir. Vous trouverez donc dans la lettre de Doblado, et dans mes explications le véritable motif de notre humeur belliqueuse, et ne le cherchez pas ailleurs, vous ne le trouveriez pas. »⁽¹⁾

Ces dispositions répondaient aux désirs de l'amiral; il eût voulu depuis longtemps qu'une action militaire énergique mît fin aux manœuvres diplomatiques par lesquelles Doblado, en alliant habilement la finesse à l'arrogance, attendait, pour rompre définitivement et forcer les alliés à reculer dans les terres chaudes, la saison de la fièvre jaune, qui devait en rendre le séjour meurtrier pour les Européens.

L'amiral répondit :

« Je regrette comme vous les vexations dont vous vous plaignez, je les trouve odieuses et suis décidé à en exiger une juste satisfaction; mais ce ne sont pas nos seuls griefs. Ce dont vous vous plaignez n'est que la continuation de l'ancienne conduite de Juarez et de ses anciens attentats. Vous avez consenti à entamer de nouvelles négociations diplomatiques; la continuation de nos griefs suffit pour les rompre; qu'il en soit ainsi; quant à moi, j'y suis prêt; depuis que nous sommes ici, je vous ai demandé d'imposer au gouvernement de Juarez une amnistie formelle, sincère. Nous voulons voir la volonté du peuple mexicain se manifester légale-

(1) Le général Prim à l'amiral, 21 mars.

1862.

ment; demandons à Juarez qu'il n'y mette pas obstacle; demandons-lui de révoquer ses édits de mort; qu'il laisse ses amis comme ses adversaires exprimer leur opinion, et alors, si le peuple mexicain, délivré de cette pression et de ses perpétuelles menaces de condamnation à mort, vote pour la république, sous le commandement de Juarez, à la bonne heure; il sera dans son droit; mais imposez ou pour le moins demandez à Juarez une amnistie. »⁽¹⁾

Mais les dispositions belliqueuses du général Prim ne furent pas de longue durée; comme toujours Sir Ch. Wyke calma son irritation, et tous deux en revinrent à appuyer le gouvernement mexicain dans son décret contre les émigrés, accusés de revenir au Mexique avec l'intention de renverser les institutions actuelles⁽²⁾.

On venait alors d'apprendre que le général Almonte, le Père Miranda et quelques autres avaient quitté Vera-Cruz sous la protection d'un bataillon français récemment débarqué. En effet, le général Almonte avait demandé au général de Lorencez une escorte pour s'éloigner de la côte, où la fièvre jaune commençait à sévir avec une grande violence, et M. de Saligny ayant appuyé cette demande, il fut autorisé à suivre un bataillon de chasseurs à pied, qui se dirigeait vers l'intérieur. Profitant de cette autorisation, il emmena avec lui quelques personnes parmi lesquelles, à l'insu du général de Lorencez, se trouvait le Père Miranda⁽³⁾.

La présence de ces personnages au milieu des soldats français occasionna dans le pays une extrême irritation. Le gouvernement mexicain, les commissaires anglais et espagnol considéraient ce fait comme une violation du traité de la Soledad; l'amiral comprit dès lors que la rup-

(1) L'amiral au général Prim, 22 mars.

(2) Le général Prim à l'amiral, 23 mars.

(3) Le général de Lorencez au ministre, 12 avril.

1862.

ture était inévitable ; il écrivit au général Lorencez pour lui exprimer le regret que le général Almonte eût quitté Vera-Cruz avant qu'on eût obtenu une amnistie du gouvernement mexicain, et pour le prier d'arrêter son bataillon à Cordova, afin de ne pas fermer d'une façon absolue toutes les voies de conciliation. Il le prévint et prévint aussi le général Prim et Sir Ch. Wyke que, le 1^{er} avril, il quitterait Tehuacan pour rétrograder jusqu'à Paso Ancho, afin de se dégager des obligations que lui imposaient les préliminaires de la Soledad et pouvoir, sans manquer aux traités, couvrir du drapeau français ceux qui recherchaient sa protection ⁽¹⁾.

Le général Almonte s'arrêta donc à Cordova, le 23 mars ; le commandant du bataillon de chasseurs fut obligé de prendre des mesures de sûreté pour le soustraire aux violences des libéraux, qui voulaient, disaient-ils, l'enlever au milieu même des baïonnettes françaises.

Exécution
du
général Roblès.

Un acte odieux, digne des plus mauvais jours de la guerre civile, venait de s'accomplir au camp du général Zaragosa, et prouvait que ces mesures n'étaient pas superflues.

Le général Roblès, un des hommes d'opinions modérées, les plus honorables et les plus considérés du parti conservateur, avait été arrêté le 21 mars sur la route de Tehuacan, où il se rendait pour se mettre en relations avec l'amiral. Conduit au quartier général du général Zaragosa à San Andrés Chalchicomula, il avait été immédiatement passé par les armes, comme traître à son pays. Sa mort était à la fois un défi jeté aux commissaires alliés, et une terrible menace pour tous ceux qui seraient tentés de soutenir l'intervention étrangère.

(1) L'amiral au général de Lorencez, 22 mars.

1862.

L'amiral protesta énergiquement contre cette exécution sommaire ; il écrivit aussitôt au général Zaragosa qu'il se considérerait comme dégagé de toute convention antérieure, si la moindre atteinte était portée à la sûreté des personnes placées sous la protection de la France (il faisait ainsi allusion au général Almonte), et si le moindre acte hostile était dirigé contre ses troupes. Il fit connaître au gouvernement de Mexico sa résolution de quitter Tehuacan, le 1^{er} avril, pour ramener ses forces au delà du Chiquihuite et reprendre la liberté de ses mouvements.

L'amiral, loin de partager les idées de M. de Saligny, n'admettait pas la possibilité de ne pas exécuter la convention de la Soledad ⁽¹⁾ et il invita le général de Lorencez à prendre immédiatement ses dispositions pour le mouvement rétrograde, qu'il était urgent d'exécuter avant la saison des pluies.

La brigade de renfort était alors complètement arrivée au Mexique, à l'exception de 650 zouaves, embarqués sur le *Fontenoy*, qu'une avarie avait arrêté à Cadix.

Débarquement
et mise en route
des renforts.

Le premier bâtiment, le *Canada*, avait mouillé à Vera-Cruz, le 12 mars ; l'*Asmodée*, le 17 ; le *Darien*, le *Finistère* et le *Turenne*, le 23 et le 24 ; l'*Amazone*, le 29 mars. Aussitôt débarqué, chaque détachement était organisé en colonne et dirigé sur l'intérieur par les soins du chef d'état-major ; des voitures portant un approvisionnement de 20 jours de vivres (vin compris), et pouvant recevoir, en outre, pendant la traversée des Terres chaudes, tous les sacs des soldats et un certain nombre d'hommes fatigués, suivaient chacune de ces colonnes.

Les troupes, ne restant pas exposées aux influences perni-

(1) Le général de Lorencez au ministre, 12 avril.

1862.

cieuses du climat de la côte, supportaient bien les fatigues de la marche et ne laissaient aucun trainard.

Les circonstances s'étaient heureusement modifiées depuis l'arrivée de l'amiral; les nouvelles troupes, mieux pourvues de matériel, pouvant disposer de convois nombreux et bien organisés, assistées par un personnel administratif expérimenté, que le sous-intendant Raoul dirigeait d'une manière fort remarquable ⁽¹⁾, ne connurent aucune des misères de la première colonne.

Une commission de remonte se procurait assez facilement les chevaux et les mulets nécessaires pour combler les pertes assez nombreuses faites pendant la traversée. Le prix des mules était descendu à 15 piastres (80 fr. environ).

Lorsque commença le mouvement rétrograde, prélude des hostilités prochaines, le petit corps expéditionnaire était donc en parfait état et inspirait la plus grande confiance à son commandant en chef.

L'amiral avait recommandé au général de Lorencez de régler ses étapes de façon à concentrer ses troupes à Paso-Ancho, le 15 avril, jour fixé pour l'ouverture des conférences d'Orizaba et qui serait vraisemblablement celui du commencement des hostilités. Le général de Lorencez partit de Tehuacan le 1^{er} avril. A son passage à Orizaba, il laissa dans un hôpital, sous la protection de l'art. 5 de la convention de la Soledad, non-seulement les hommes gravement malades, mais encore ceux qui, trop fatigués, eussent pu devenir une gêne dans la suite. Ils étaient au nombre de 340 avec 3 médecins et 30 infirmiers ⁽²⁾.

(1) Le général de Lorencez au ministre, 10 mars. — Le colonel Valazé au ministre, 22 mars.

(2) Le général de Lorencez au ministre, 12 avril.

Les troupes cantonnées à Tehuacan rétrogradent.

1862.

Le mouvement se continua sans incident jusqu'à Cordova, où la colonne s'arrêta le 8 avril, pour attendre le résultat d'une dernière conférence entre les plénipotentiaires alliés.

Le 23 mars, en réponse à la dépêche par laquelle l'amiral leur faisait connaître son intention de se délier des obligations contractées à la Soledad, le général Prim et Sir Ch. Wyke lui avaient immédiatement adressé une note collective. Ils déclaraient que la nouvelle attitude prise par les commissaires français leur paraissait en opposition avec les stipulations du traité de Londres et qu'ils regardaient comme indispensable une réunion des plénipotentiaires alliés, afin de faire constater, dans un procès-verbal, la rupture de la triple alliance, conséquence inévitable des résolutions des représentants de la France ⁽¹⁾.

Sur ces entrefaites (3 avril), l'amiral reçut de nouvelles instructions datées du 28 février; ces instructions étaient basées : sur les divergences de vues, qui, dès le début s'étaient manifestées entre les plénipotentiaires, sur l'erreur dans laquelle ils étaient tombés en adressant un manifeste au peuple mexicain et en entamant des négociations avec le gouvernement de Juarez, enfin sur l'opposition faite par les commissaires anglais et espagnol à l'ultimatum préparé par M. de Saligny.

Les gouvernements anglais et espagnol avaient également envoyé des instructions à leurs représentants. Dans les diverses dépêches échangées à cette époque, se trouvent exactement formulées les appréciations des cabinets de Paris, de Londres et de Madrid.

Au sujet du manifeste, Lord Russell écrivit à Sir Ch. Wyke le 25 février ⁽²⁾ :

(1) Le général Prim à l'amiral, 23 mars 1862.

(2) Discours de M. Bermudez de Castro au Sénat espagnol, 17 décembre 1862.

Instructions envoyées par les trois gouvernements à leurs commissaires, motivées sur les divergences qui s'étaient produites entre eux.

« Le gouvernement de S. M. ne peut approuver et en vérité, il désapprouve fortement cette proclamation..... Une fois Vera-Cruz évacuée par les forces mexicaines, les alliés auraient dû envoyer à Mexico les conditions qu'ils exigeaient pour la réparation des griefs énumérés dans le préambule de la convention. Les mesures ultérieures devaient dépendre de la réponse que l'on aurait reçue; mais s'il était nécessaire, pour des raisons sanitaires ou militaires, d'aller camper hors de Vera-Cruz ou de s'avancer vers Jalapa, cela aurait dû se demander en termes qui inspirassent le respect, et non d'une manière qui excitât la résistance. »

M. Thouvenel exprimait la même opinion à l'ambassadeur anglais, qui était venu lui communiquer les vues de son gouvernement. Il se proposait, disait-il, « d'écrire dans le même sens à M. de Saligny, bien qu'il ne pût le faire d'une manière aussi forte, parce que les commissaires français s'étaient opposés à la proclamation et qu'ils ne lui avaient donné leur adhésion que pour ne pas se séparer de leurs collègues » (1).

L'ambassadeur de France à Madrid fut chargé de faire connaître cette appréciation au gouvernement espagnol (2).

« Le manifeste adressé au peuple mexicain donne à l'expédition un tout autre caractère que celui que lui assignaient les puissances alliées et qui les avait amenées à conclure la convention de Londres..... Elles n'eussent pas envoyé leurs escadres et leurs soldats à la Vera-Cruz, s'il y avait eu la moindre chance d'avoir satisfaction du Mexique autrement que par la voie de la coercition... Le langage tenu par les plénipotentiaires n'a pu que rendre confiance au gouvernement mexicain en lui apprenant qu'on se prêtait encore à négocier avec lui. Le répit inattendu qu'on lui a ainsi accordé aura pour résultat de lui permettre d'ajouter à ses moyens de défense, tandis que les discussions dans lesquelles on l'a autorisé à entrer sur la question d'organisation intérieure du pays, lui fourniront un moyen facile de trainer en longueur les négociations. »

(1) Discours de M. Bermudez de Castro au Sénat espagnol, 17 décembre 1862. — Lettre de l'ambassadeur anglais, 28 février.

(2) Discours de M. Billault au Corps législatif, 26 juin 1862. — Ces extraits

De son côté, M. Calderon Collantes partageait complètement cette manière de voir.

« Il était absurde, disait-il, de demander à un gouvernement, qu'on devait traiter et qu'on traitait en ennemi, la permission très-inutile de s'établir sur tel ou tel point de son territoire..... En agissant ainsi on encourageait le gouvernement de Juarez à se considérer comme le gouvernement légitime du Mexique, on le traitait d'égal à égal, on le reconnaissait en quelque sorte et on se mettait dans l'impossibilité d'aider la majorité du peuple mexicain à renverser un gouvernement odieux au pays, comme aux puissances étrangères et à le remplacer par un gouvernement qui fût constitué de manière à donner des garanties d'avenir, qui étaient après tout le but principal que les puissances alliées s'étaient proposé » (1).

Et cependant, malgré ces déclarations si catégoriques, on lit dans une dépêche adressée, le 7 mars, de Madrid au comte de Reus : « Le gouvernement de S. M. approuve la « modération avec laquelle on a, jusqu'à présent, agi envers « le gouvernement mexicain, parce qu'elle est d'accord « avec les sentiments qui l'ont toujours animé. » (2)

En résumé, les trois puissances se déclaraient d'accord pour désapprouver l'ouverture de nouvelles négociations avec Juarez, mais l'Espagne et l'Angleterre différaient de sentiment avec la France au sujet de l'ultimatum présenté par M. de Saligny.

Le cabinet français paraît cependant avoir réussi à faire établir que chaque nation avait le droit de formuler ses

ne sont pas textuellement conformes à la dépêche publiée postérieurement dans le livre jaune. (M. Thouvenel à l'ambassadeur français à Madrid, 20 février 1862.) Le sens de la dépêche publiée est néanmoins le même que celui de la dépêche lue par M. Billault, mais les termes en sont plus modérés. Nous croyons que la version que nous avons acceptée est la plus exacte.

(1) L'ambassadeur de France à Madrid au ministre des affaires étrangères, 26 février.

(2) Discours de M. Bermudez de Castro, 17 décembre 1862.

Jugement porté
sur
l'ultimatum
présenté
par M. de Saligny.

1862.

réclamations sans les soumettre au contrôle de ses alliés, théorie assez étrange, car il semble difficile qu'un traité d'alliance soit sérieux, si l'on n'est pas d'accord sur le but à atteindre.

D'ailleurs le gouvernement anglais n'en faisait pas moins savoir qu'il trouvait les réclamations de M. de Saligny fort exagérées (1). M. Thouvenel prit naturellement la défense du représentant de la France, bien qu'il n'approuvât pas les conditions de l'ultimatum, qu'il trouvât trop élevé le chiffre des indemnités et qu'il lui répugnât visiblement de s'occuper des affaires Jecker.

La dépêche suivante, qu'il adressa, le 28 février, à M. de Saligny, en donne la preuve :

« Le chiffre auquel le département s'était efforcé d'évaluer nos réclamations n'atteignait pas celui de votre article 1^{er}; mais en l'absence d'éléments suffisants d'appréciation, il vous était laissé à ce sujet une très-grande latitude.

« Bien que je ne vous invite pas expressément à réduire un chiffre que Sir Ch. Wyke et le général Prim semblent avoir trouvé exorbitant, vous pourriez pourtant vous montrer moins rigoureux sur ce point, s'il était une cause trop évidente de dissidence entre les représentants des trois cours. Les sommes, que devraient mettre encore à la charge du gouvernement mexicain, en plus des 12 millions de piastres, les clauses des articles 2 et 4, semblent de nature à faire regarder celles-ci comme d'autant plus rigoureuses; j'inclinerais à penser aussi que si nous nous en tenons à un chiffre d'indemnités considérables, il ne serait plus nécessaire de faire des réparations d'une autre nature, bien que très-justifiées d'ailleurs

(1) C'était aussi l'opinion du ministre des Etats-Unis à Mexico :

« I speak from a very careful investigation made by myself, when I say that the money demands of England are in the main, if not altogether, just. I am not surprised that her patience is exhausted. Those of France are comparatively small, very small, so far as they arise out of previous treaties; and those dependant on claims of more recent date and not included in former treaties, are, as presented, so enormously unjust as to be totally inadmissible as to the amounts claimed. — M. Corwin à M. Seward, 20 mars 1862.

1862.

en principe, que vous demandiez, soit à propos de la mort de notre agent à Tepic, soit à raison des tentatives coupables dirigées contre votre personne au mois d'août dernier, des clauses expresses ou additionnelles. Je me demande également si les précautions que vous croyez devoir prendre par les articles 5, 6 et 7 en vue d'assurer la poursuite judiciaire et le châtement des divers attentats dont nos nationaux ont été victimes, atteindraient en réalité le but auquel elles tendent et si nous n'aurions pas plus d'avantages dès lors à considérer l'indemnité stipulée comme une satisfaction d'ensemble de ces griefs.

« En ce qui concerne l'article 3 relativement à l'affaire Jecker, il y a évidemment une distinction à faire entre ce qui, sur ce point, touche directement nos intérêts et ce qui y est étranger. Lorsque le général Miramon rendit le décret qui a amené son contrat avec la maison Jecker, les informations de la légation ayant constaté que le commerce étranger tirait un grand soulagement de la mesure financière facilitée par cette maison au gouvernement mexicain, il était naturel que nous vissions une grande utilité à empêcher, autant que possible, qu'on ne revint sur cette mesure et sur les opérations qui la facilitaient. C'est dans ce sentiment que les instructions du département vous ont invité, comme vous en aviez déjà pris l'initiative, à soutenir les réclamations que provoquait, sur cette question, la conduite du gouvernement de Juarez. Il résulterait cependant de l'opposition que vous avez rencontrée chez Sir Ch. Wyke à ce que vous demandiez à propos de cette affaire, que ce ne serait plus, dit-on, le commerce étranger qui tirerait profit du contrat passé avec la maison Jecker, que celle-ci bénéficierait presque exclusivement de l'accomplissement de ce contrat. Je ne saurais me rendre exactement compte de ce qui en est; mais j'appelle votre attention sur l'importance de *bien séparer ce qui dans cette affaire peut réellement compromettre les intérêts que nous avons le devoir de protéger, de ce qui en affecterait d'autres d'un caractère tout différent*. Le gouvernement actuel ne saurait prétendre priver nos nationaux des avantages que leur assurerait une mesure régulière prise par l'administration de Miramon, par cette unique raison que cette mesure émanait d'un ennemi; mais nous serions mal fondés, de notre côté, à vouloir imposer au gouvernement actuel des obligations qui ne découleraient pas essentiellement de sa responsabilité gouvernementale. »

Si l'on songe que cet ultimatum fut la cause des premiers et des plus graves dissentiments entre les commis-

1862.

saires alliés, que c'est en grande partie par suite du refus des Anglais d'y laisser donner suite, que l'on engagea avec le gouvernement mexicain des pourparlers qui entravèrent l'action militaire, on ne peut s'empêcher de déplorer que les intérêts de la France aient été ainsi abandonnés sans un contrôle suffisant.

Le gouvernement français ne prit cependant aucune précaution pour éviter que sa politique restât engagée dans une voie aussi regrettable. Il se montra au contraire plus satisfait de l'attitude prise par M. de Saligny, que de la politique de modération conseillée par l'amiral. Convaincu qu'il ne fallait plus compter sur le concours des Espagnols, leur attribuant en grande partie les mécomptes déjà éprouvés, puisque, au lieu de s'associer à la politique française, ils soutenaient au contraire la politique anglaise, opposée à l'intervention dans les affaires du pays, le gouvernement français craignant, dit-il, « que ses alliés n'acceptassent des satisfactions au-dessous de ses exigences légitimes, autorisa ses représentants à laisser leurs collègues traiter séparément et à poursuivre seuls la réparation due à la France. » Il leur recommanda de n'accorder aucune confiance aux promesses et aux engagements d'un gouvernement dont l'expérience n'avait que trop démontré l'impuissance et la mauvaise foi ⁽¹⁾.

Ces instructions arrivaient fort à propos pour enlever à l'amiral toute indécision sur la conduite qu'il aurait à tenir dans la prochaine conférence, où la rupture de la triple alliance allait être officiellement déclarée.

Dès ce moment aussi, il devait suspendre toute négociation ; il n'accueillit donc pas une demande du général Do-

⁽¹⁾ Lettre de l'amiral au ministre de la marine, 11 avril 1862.

1862.

blado, qui le priaît de venir s'entendre avec lui à Puebla et cherchait à le persuader que, désireux de voir les Français séparer leur cause de celle des Espagnols, le gouvernement mexicain serait disposé à faire droit à toutes leurs réclamations et même à les appeler à Mexico, s'ils voulaient aider à la consolidation du président Juarez ; mais le ministre mexicain demandait plus instamment que jamais l'éloignement d'Almonte ⁽¹⁾. Du reste, cette proposition de Doblado cachait très-probablement un piège et n'avait sans doute d'autre but que de gagner du temps et de compliquer encore une situation que ses finesse diplomatiques avaient trop bien réussi à embarrasser.

Il était urgent que la conférence se réunît ; l'amiral, qui avait déjà prié M. de Saligny de venir le rejoindre, renouvela ses instances. Jusqu'alors le ministre de France, dont les vues ne s'accordaient pas avec celles de l'amiral, avait, comme on le sait, allégué le mauvais état de sa santé pour rester à Vera-Cruz ; mais en ce moment ses idées, acceptées par le gouvernement français, devenaient prépondérantes, et les circonstances étaient d'ailleurs si graves qu'il partit immédiatement pour Orizaba. Il y arriva le 9 avril ; et la conférence eut lieu le jour même.

Pour déterminer la rupture désirée par leur gouvernement, il suffisait aux commissaires français de confirmer leur intention de continuer à protéger le général Almonte et les autres proscrits, dont les projets à l'égard du gouvernement de Juarez étaient parfaitement connus ; aussi la présence du général Almonte, que l'amiral avait d'abord regrettée, était au contraire fort opportune puisqu'elle lui permettait de produire sûrement une scission défini-

⁽¹⁾ Lettre de Doblado à l'amiral, datée de Mexico, 3 avril 1862.